

Doit-on mettre en place une tarification incitative de collecte des déchets sur Nîmes Métropole ?

J'ai lu avec attention les propos échangés sur le sujet entre Mme Zéro Déchet et M. Réaliste qui avancent leurs arguments tout aussi recevables les uns par rapports aux autres.

Pour autant je conserve une opposition à ce principe de la tarification incitative qui consisterait à faire payer l'usager sur la réalité de sa production de déchets.

Ainsi nous pourrions constater qu'une famille nombreuse socialement défavorisée de Valdegour payerait beaucoup plus qu'un couple de retraités habitant une maison individuelle du chemin du mas de Lauze à quelques centaines de mètres l'un de l'autre.

La redevance incitative génère un effet pervers qui est d'annihiler la solidarité républicaine du citoyen devant l'impôt.

Poussons le raisonnement à l'extrême :

- Je n'ai pas d'enfants, donc mon imposition devrait être diminuée de la part de l'imposition locale nécessaire à l'école publique ou la crèche municipale.
- Je ne pratique pas de sport, donc mon impôt municipal doit être diminué de la part de l'imposition nécessaire à l'entretien de l'ensemble des équipements sportifs qui ne me servent à rien puisque je ne les utilise pas...
- Etc etc...

Il y a bien d'autres moyens pour faire baisser la production des déchets

Le premier est celui que nous vivons actuellement et qui est imposé à tout le monde par une récession économique générée par l'inflation qui agit directement sur la consommation. L'objectif de la loi sur une diminution de 15% des DMA à l'horizon de 2030 sera atteint très rapidement à ce rythme-là. L'incinérateur qui était saturé l'an passé constate la chute notable des tonnages apportés ainsi que sur le Centre de Tri. Mais cela sera une baisse fragile car conjoncturelle (pour combien de temps... ??)

Le second passe par la pratique du compostage individuel de la fraction fermentescible des OM dans l'habitat individuel qui peut faire passer la présentation du bac du résiduel de 1 fois par semaine à 1 fois par mois. La diminution des coûts étant générée par la baisse de la fréquence de la collecte et du traitements des tonnages ainsi évités.

- J'en suis beaucoup moins convaincu par expérience pour l'habitat collectif sur le long et même le moyen terme. Celui-ci étant quasi impossible en milieu urbain dense.
- Aussi il faudra prendre en mesure que la limitation de l'écoulement du fermentescible au-delà de l'habitat individuel imposera une troisième poubelle pour le collectif et les centres-villes avec leurs périphéries et en découlera une 3^{ème} collecte et un nouveau traitement par un compostage industriel de cette fraction.

Le troisième passe par l'éducation à la consommation, l'information des institutions vers les citoyens, aboutissant à une évolution des consciences... ce qui peut paraître en chemin, mais nécessite un effort constant...